

Whistleblowing

L'obligation réglementaire est arrivée.
Les entreprises de plus de 50 salariés sont tenues d'ici le 17 décembre 2023
de mettre en place un système de dénonciation.

Qu'est-ce que le Whistleblowing?

- Whistleblowing, ou le signalement d'un acte répréhensible présumé, est un processus interne qui permet à un employé de signaler une mauvaise conduite ou un acte répréhensible dont il a eu connaissance au sein d'une entreprise.
- Ces rapports peuvent concerner, par exemple, la fraude, la corruption, les violations de la sécurité, les risques environnementaux et bien d'autres choses encore.

Qu'est-ce que le Whistleblowing?

- L'activation d'un service de dénonciation permet aux employés et aux parties intéressées (anciens employés, membres de la famille, collaborateurs, etc.) d'informer la direction ou l'organe identifié d'actes répréhensibles présumés ou réels.
- Cela permet à l'entreprise de prendre des mesures préventives pour éviter qu'une situation ne s'aggrave et n'échappe à son contrôle.

Cadre réglementaire

- La directive européenne sur le Whistleblowing (2019/1937), effective à partir du 17 décembre 2021, prévoit l'adoption de nouvelles normes de protection pour les lanceurs d'alerte.
- Plus précisément, les entreprises comptant entre 50 et 250 employés sont tenues, d'ici le 17 décembre 2023, de se doter d'un système de dénonciation interne crypté, anonyme et structuré, qui tient compte de la plus grande confidentialité du dénonciateur et garantit son anonymat.

Cadre réglementaire

- Au niveau national, le décret législatif n° 24/2023, qui introduit les nouvelles règles de dénonciation en Italie, est entré en vigueur le 30 mars 2023. Les nouvelles dispositions prendront effet à partir du :
- 15 juillet 2023, pour les entités du secteur privé qui ont employé en moyenne plus de 249 salariés au cours de l'année écoulée.
- 17 décembre 2023 pour les entités du secteur privé qui ont employé, au cours de l'année écoulée, une moyenne de plus de 50 mais de moins de 249 employés.

Pourquoi est-ce important?

- Intégrité de l'entreprise: aide les organisations à identifier et à traiter les problèmes potentiels avant qu'ils ne dégénèrent en crises, préservant ainsi la réputation et la confiance des parties prenantes.
- Protection des employés: offre une protection maximale aux employés qui signalent des actes répréhensibles, en veillant à ce qu'ils ne subissent pas de représailles ou de discrimination pour avoir agi dans l'intérêt de l'entreprise et de la communauté.

Pourquoi est-ce important?

- Conformité réglementaire: avec l'introduction de nouvelles lois, l'adoption d'un système efficace de dénonciation n'est pas seulement une bonne pratique, mais devient également une exigence légale obligatoire.
- Avantage pour la réputation: la dénonciation n'est pas seulement une obligation, mais une occasion pour les entreprises de montrer leur engagement en faveur de la transparence et de l'éthique. L'existence d'un système efficace permet non seulement d'éviter d'éventuelles sanctions, mais aussi de renforcer la confiance des employés et des parties prenantes, créant ainsi un environnement de travail plus sûr et plus responsable.

Le canal sélectionné par Stefani SpA

- La société a mis en place un canal de signalement interne, conformément à l'article 4 du décret législatif n° 24/2023.
- En particulier, la Société a identifié un numéro de téléphone dédié (+39 344 0272964) à contacter par le biais de l'application TELEGRAM, qui est crypté de manière adéquate afin de garantir la confidentialité du rapporteur, de la personne impliquée et de la personne en tout cas mentionnée dans le rapport, ainsi que le contenu du rapport et de la documentation pertinente jointe.
- Par ce canal, il est possible de faire des rapports sous forme écrite et orale, y compris au moyen d'un message vocal enregistré.

Le canal sélectionné par Stefani SpA

- Cela ne porte toutefois pas préjudice à la possibilité d'envoyer le rapport dans une enveloppe scellée, sans identification externe de l'expéditeur et avec la mention "RAPPORT DE WHISTLEBLOWING", à l'adresse de la société (Via Del Lavoro 9 - 36020 Castegnero - VI), ainsi qu'à la possibilité de demander une réunion directe pour faire un rapport oral.
- Conformément au décret législatif n° 24/2023, le dénonciateur peut également utiliser un canal de signalement externe, fourni par l'ANAC (ANAC | Page d'accueil - www.anticorruzione.it), ou de divulgation publique, si les conditions spécifiques énoncées aux articles 6 et 15 du décret susmentionné sont remplies.

Les destinataires de ce rapport

- Le DPO et le délégué à la protection des données sont responsables du canal de dénonciation interne.
- L'identité du dénonciateur est confidentielle et n'est connue que de la seule personne chargée de gérer le canal d'alerte. Ce dernier transmet le rapport aux autres membres de l'organe administratif, en prenant soin d'omettre toute donnée qui pourrait conduire, même indirectement, à l'identité du dénonciateur.

Comment un rapport est traité

- La personne chargée de recevoir le contenu du rapport est responsable de:
 - de délivrer au lanceur d'alerte un accusé de réception du signalement dans un délai de sept jours à compter de la date de sa transmission;
 - de procéder à la documentation du signalement reçu

Comment un rapport est traité

- d'enregistrer le rapport, même sous forme de résumé, dans un formulaire spécial de réception ;
- maintenir le contact avec la personne déclarante et lui demander, si nécessaire, des informations complémentaires;
- assurer un suivi diligent de la déclaration reçue.

Merci pour votre attention!

- Valentina Turco (DPO de Stefani SpA)
- Stefani SpA